



Ath, le 23 juillet 2009

AVIS Pommes de terre 13

Règle générale : renouvellement de la protection fongicide pour le 26 juillet.

Observations sur le terrain

- 1.1. Confirmation des observations reprises dans l'avis 12.
- 1.2. L'arrivée de pluie dans les parcelles qui souffraient de déficit hydrique va déclencher une reprise du développement foliaire.

Mildiou : Le modèle 'carah' (Ce modèle, dérivé du 'Guntz et Divoux', se base sur des observations météorologiques).

- 1.1. Les infections des 11 et 12 juillet ont terminé leur incubation à partir du 16 juillet.
- 1.2. De nouvelles infections se sont développées à partir du 17 et du 19 juillet auprès des stations de Warneton et de Helkijn et à partir du 19 juillet auprès de la station d'Enghien. Les parcelles étaient sous une protection fongicide récente recommandée via l'avis Pommes de terre 12.
- 1.3. De nouvelles infections de mildiou évoluent depuis le 22 juillet (stations du Hainaut occidental et central, mais pas à Grandmanil ni Gerpennes). Elles pourront terminer leur incubation à partir du 27 juillet.

L'avis

Après quelques jours de répit, à la faveur du temps sec et des températures maximum élevées, nous connaissons de nouveau des conditions favorables au développement épidémique du mildiou. Les conditions météorologiques annoncées pour ce jour devraient permettre le démarrage d'infections de mildiou auprès des stations de Grandmanil et de Gerpennes ce 23 juillet, avec une fin d'incubation qui pourrait être attendue à partir du 27 juillet.

Les populations de pucerons restent faibles et nous ne prévoyons pas de traitement aphicide.

La protection des parcelles de toutes les variétés est recommandée pour le 26 juillet inclus (le 27 inclus auprès des stations de Grandmanil et de Gerpennes).

Le choix du fongicide se portera sur un produit de type 2 ou de type 3 avec une action protectrice des tubercules.

Une pression de pulvérisation élevée, telle que recommandée par les fabricants de buses, est conseillée, pour protéger l'ensemble de la masse foliaire.

Permanence – messagerie – courriel : La *permanence du lundi* est à votre disposition de 9h à 15 h. Consultez régulièrement la messagerie vocale ou votre courriel.

C. Ducattillon